L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

BUREAU QUOTIDIEN..... $15 } payable d'avance
Ta TRANSPORTÉ PAR LA POSTE..... $18 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 30 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DES ABUS DU SYSTEME DE CREDIT.

Pendant longtemps nous avons défendu le système de crédit contre les attaques de ses détracteurs. Nous nous sommes efforcés de prouver que le crédit était la providence du peuple honnête et industrieux, et que par conséquent il était à la fois moral, civilisateur et progressif, malgré les abus qu'il pouvait entraîner à sa suite. Mais à présent que les avantages du crédit paraissent être bien compris par les masses et par nos gouvernans, nous croyons devoir signaler ces abus afin de mettre la société en garde contre ses propres penchans à la réaction. A la veille de voir réorganiser le crédit il importe de faire comprendre ce qui peut en neutraliser les salutaires effets et compromettre jusqu'à son existence.

Car il faut avouer que ceux qui attaquaient le système de crédit dans son abus n'avaient pas tout à fait tort. Cette naïf doubleation produite par des émissions extravagantes de papier tendait naturellement à dégoûter du travail qui n'offre qu'un moyen lent de s'enrichir et par suite à inoculer la démoralisation avec le goût d'un luxe effréné. Sans doute ces accusations portaient sur l'abus de la chose plutôt que sur la chose même; sans doute cet agiotage provenait des mesures insensées des ennemis du système de crédit; mais le mal n'en existait pas moins.

Maintenant l'expérience doit nous rendre sages. Il est reconnu être maintenant qu'une émission extravagante de papier de banque ne peut être prévenue qu'au moyen d'une Banque Nationale et que jamais on ne doit se départir des principes d'une sage économie, quelque grande que soit la prospérité publique et privée. De ces deux principes, l'application du premier appartient aux représentans du peuple, et l'application du dernier au peuple lui même.

Il arrive trop souvent que, méconnaissant les préceptes d'une sage prévoyance, on accepte la prospérité comme s'elle était invariable de sa nature, comme si elle devait durer toujours, et qu'on dissipe rapidement, follement tous ses bénéfices sans se préoccuper de l'avenir. Puis, quand vient l'adversité, on se trouve malheureux ou coupable: malheureux quand on n'a dépensé que ses biens, coupable quand on a dépensé et le sien et celui des autres. Tandis qu'on aurait pu facilement, au moyen d'une économie bien entendue, réserver pendant la prospérité des moyens suffisans pour traverser honorablement les années de crise. Que chacun s'examine scrupuleusement là dessus et qu'il dise si moins d'extravagance dans ses dépenses tant qu'a duré l'époque de prospérité ne lui aurait pas épargné la gêne et les tribulations auxquelles il est exposé depuis la crise?

On doit bien se pénétrer de cette vérité que les grandes facilités qu'on obtient en temps de prospérité ne peuvent pas être continuées en temps de crise. Et cela seul ne doit il pas engager à agir toujours comme si ces facilités pouvaient être retirées d'un instant à l'autre?

Le système de crédit est bon, excellent; mais on ne doit pas en abuser et l'on doit surtout ne pas oublier que trop souvent, sinon toujours, les années de prospérité sont suivies d'années de gêne et de prospérité.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONGRES.

Le Président Harrison vient de convoquer une session extraordinaire du Congrès pour le 31 mai prochain. Voici une traduction de la proclamation.

"Attendu que des matières de la plus haute importance, surtout celles relatives à la saine économie financière du pays me paraissent réclamer l'attention du Congrès avant la session annuelle et exigent impérieusement, à mon avis, la convocation des deux Chambres du Congrès assemblé que possible; je lance la présente proclamation pour réunir au Capitole les deux Chambres du Congrès le dernier lundi de mai, à 12 le 31 dudit mois de mai. Et je requiers les Sénateurs et Représentans des divers Etats de se réunir au lieu et jour fixés pour recevoir telles informations qui pourront leur être faites relativement à l'état de l'Union et prendre telles mesures que le bien du pays pourra exiger.

"En témoignage de quoi etc.

"Washington, le 17 mars 1841.

Par le Président: WM. H. HARRISON.
DANIEL WEBSTER, Secrétaire d'Etat.

On ne peut qu'applaudir à cette mesure. Dans la situation où se trouvent les finances de la République, on ne saurait trop tôt s'occuper des moyens d'y porter remède.

(*Extrait de notre correspondance.*)

WASHINGTON, 13 mars.

"Il y a aujourd'hui huit jours que la nouvelle administration est en fonctions et il serait difficile d'exagérer le travail qui a été fait pendant ce court espace de temps par le président et ses secrétaires. C'est un échantillon de l'activité qu'apportera la nouvelle administration à l'expédition des affaires. Le président, on le sait, est très martial et ses secrétaires ne le sont guère moins. Ces jours passés il y a eu un conseil de cabinet avant l'heure où on s'occupe d'affaires communément. M. Webster a souvent fait beaucoup de travail avant qu'on puisse songer à aller lui demander audience. Il en est de même pour M. Ewing, pour M. Badger et M. Bell. De très grand matin ils se rendent dans leurs bureaux et y travaillent jusqu'à quatre heures de l'après midi; immédiatement après avoir pris un léger repas ils y retournent et y restent fréquemment jusqu'à minuit.

Cette extrême activité a même fait des mécontens. Quelques personnes ont manifesté du mécontentement de ce que le président et ses secrétaires n'avaient pas écouté avec assez d'attention leurs demandes d'emploi et leurs sollicitations. C'est n'être pas raisonnable, car ils devraient avoir compris que les affaires publiques doivent passer avant les politesses et les affaires privées. Il s'en trouvera sans doute qui se plaindront de n'avoir pas été écoutés comme ils *croyaient devoir l'être*, mais le peuple applaudira à la conduite d'un président qui gouverne dans l'intérêt de tous et non dans l'intérêt de quelques uns."

(*Extrait de notre correspondance*)

WASHINGTON, 15 mars 1841.

J'ai le plaisir de vous informer que les difficultés qui existent entre M. CLAY du Kentucky et M. KING de l'Alabama ont été applanies.

Immédiatement après la lecture du journal, M. Preston se leva et faisant allusion à ce qui s'était passé entre les deux honorables Sénateurs, il exprima la ferme conviction que le différend provenait d'un mal entendu. Le sénateur du Kentucky pensant que le sénateur de l'Alabama avait voulu l'offenser, avait répondu par un affront direct. Cependant M. Preston est maintenant convaincu que le sénateur de l'Alabama n'avait pas eu l'intention d'offenser M. Clay; il croit en conséquence devoir supplier les deux sénateurs de l'entendre et de faire cesser les craintes du Sénat et du pays.

M. Clay dit qu'il a eu le droit de dire ce qu'il a dit du principal éditeur du Globe puisque cet individu était candidat pour un emploi du Sénat; qu'il avait cru voir dans les remarques du sénateur de l'Alabama une attaque personnelle et que dans cette croyance il s'était servi à dessein d'expressions offensantes pour ce sénateur. Que cependant il avait reçu une dépêche par des représentations d'une source respectable que le sénateur de l'Alabama n'avait pas voulu l'insulter: dans cette situation, préférant comme à recevoir une offense, il s'empressait de retirer les épithètes blessantes qu'il avait employées. Les applaudissemens des galeries témoignent de la sympathie du public.

M. King dit alors que le sénateur du Kentucky ayant retiré les expressions blessantes dont il avait fait usage, il n'hésitait pas à dire que rien n'avait été plus éloigné de son intention que la pensée de faire de la peine à M. Clay ni de dire rien de nature à attaquer son caractère. Il croyait qu'il devait cette déclaration à l'honorable sénateur de Kentucky, à lui même et à la vérité.

Après quelques remarques de M. Benton, les deux sénateurs se sont donnés la main. Le résultat a fait le plus vif plaisir aux amis des deux parties.

Samedi dernier le Président a donné un dîner à l'ex-Président et à son cabinet; mais MM. Van Buren, M. Forsyth et M. Poinsett se sont excusés et n'ont pas pris le jour même pour Baltimore. Les autres étaient présens.

BALTIMORE, 16 mars.

La seule nouvelle que j'aie à vous donner ce matin c'est le départ de l'ex-Président Van Buren avec sa famille pour Albany. Il arrive ici samedi soir accompagné de M. Forsyth, ex-ministre d'Etat, de M. Poinsett, ex-secrétaire de la guerre et de M. John Van Buren, fils ex-Président paraît être en parfaite santé et son incomparable physionomie qu'il est difficile impossible de cacher, ne donne nulle indication des sentimens qui lui fait éprouver sa récente défaite.

SINGAPOUR. Un fort coup de vent s'est fait sentir, le 12 de cet mois, sur les côtes de New-York. La navire Mercator, capt. Knight, parti de la Nouvelle-Orléans pour Singapour, avec un chargement de coton; tabac, etc. a perdu sur le grévage Hook dans la soirée. Les ancres et chaînes ayant été à bord, cet rapporte qu'il y a environ neuf pieds d'eau dans la cale, mais que le chargement est sauvé, partie en bon état. Plusieurs navires importantes étaient comptés à retirer le chargement.

Il paraît que du coup de vent s'est fait également sentir sur d'autres points. Le navire Brunette, capt. Robinson, de la Nlle Orléans, a perdu 670 balles de coton pour le Great Falls Factory, s'est jeté à très milles des dreuves de Portsmouth. L'équipage a abandonné le navire, qui était assuré pour $6,000 à Boston et $5,000 à Thomaston: le chargement était assuré à Boston.

Le brick Berodino, capt. Chase, de la Nlle-Orléans pour Portsmouth, a été forcé de couper ses bouts mâts, mais il a réussi à jeter l'ancre à un mille et demi de Rye Harbour.

Le navire Globe, capt. Jameson, de la Nouvelle-Orléans pour Portsmouth, N. H. s'est entièrement perdu le 17 mars, sur le Brakes'Key, mais on espère sauver son chargement consistant en 1,200 balles de coton.

Le brick Majestic, capt. Ames, de Thomaston pour la Nouvelle-Orléans, ayant touché sur les côtes Nord Ouest des Bermudes, le 28 février, a été obligé de jeter par dessus bord son chargement de chaux. A son arrivée à Hamilton il a été condamné.

Nominations faites par le président avec l'adhésion du Sénat.

Lorenzo Draper, consul à Paris, France Allen A. Hall, du Tennessee, chargé d'affaires à Venezuela, Henderson Taylor, avocat des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane.

Extrait d'une lettre de New York, du 17 à 1 h. P. M.

"Nous recevons à l'instant les journaux de Boston d'hier. Le bateau avait été retardé par l'ouragan. Le paquebot à vapeur devait partir pour Halifax et Liverpool à 4 heures de l'après midi.

Naufrage—Un correspondant du *Boston Advertiser* lui écrit de Plymouth que la goélette Belvédère de Boston s'est perdue près de Providence et que le capitaine et un matelot ont péri.

Administration d'a poste— Quelques chapitres des dépenses du bureau central de postes pour 1840, sont vraiment étonnants. Le papier d'enveloppe y figure pour $17,000; les annonces pour $38,000. Les sacs pour $10,000; les impressions en blanc pour près de $39,000; etc.

Le système des banques libres tenté à New York est loin d'offrir les résultats qu'on en attendait. Treize banques ont déjà failli et leur papier est généralement refusé à New York.

La guerre des Mormons a coûté à l'Etat du Missouri, s'il faut en croire le *North American*, $150,000.

Il est tombé, le 16 à Philadelphie, de la neige en assez grande quantité pour couvrir le sol à une épaisseur de cinq à six pouces.

ELECTIONS DU NEW-HAMPSHIRE.

D'après les retours déjà connus il n'y a pas de doute sur le résultat des élections du New-Hampshire. Le parti Tory l'emportera comme d'usage. Les démocrates whigs n'ont presque pas voté.

VARIÉTÉS.

LES CHARLATANS AU DIX-HUITIEME SIECLE.

LAW.—(*Suite.*)

Un carrosse s'avançait à l'extrémité de la rue; une foule immense entourait le véhicule en faisant retentir l'air de ses acclamations. Ce qu'il y avait surtout de singulier dans la marche de ce carrosse, c'est qu'on n'apercevait pas au dehors aucun de ces chevaux la tête caparaçonnée des chevaux. Le mystère ne tarda pas à s'éclaircir. La voiture était traînée par des hommes. On commença par apercevoir les premières rangées de l'attelage humain; bientôt l'oreille put distinguer le reste des clameurs poussées par la masse. C'était le peuple lui-qui arrivait du bas de ses demeures aux cris mille fois répétés de. Vive Law! Parvenu au centre de la rue, le triomphateur fut arrêté par le carrosse et monta dans la maison centrale de la Compagnie, toujours accompagné des mêmes démonstrations d'enthousiasme.

"Mais! murmurera, voi à du nouveau, s'écrira Brichanteau. Je ne m'attendais pas à une pareille bonne fortune. Passons de l'autre côté du ruisseau. Franchissons le Mississipi. Je me trompe, ou quelque chose d'matteindu va se passer sur ce balcon que vous voyez là bas à votre gauche. Ce petit homme en habit marron, qui vient de se faire monter un cheval par enthousiasme, nous mettra au courant de ce qui a est passé. Ce prologue facilitera l'intelligence de ce qui va suivre. En route, messieurs!

"Les diverses affaires sonnés, ils réunissent à soulager une foule de gens. Mais le lotte de pré d'un quart d'heure les mit en possession d'une place commode en face de la maison devant laquelle s'était arrêté le carrosse. Ils n'eurent pas le temps d'ouvrir la bouche pour prendre des informations, que Law parut sur le balcon et prononça le discours suivant:

"Mississipi-ens,

"Des ennemis de la prospérité publique se sont ligués contre moi; ils ont voulu, par des manœuvres frauduleuses, m'empêcher de faire le bonheur de la France. Leurs efforts restèrent impuissans. S. A. R. le régent, passionné pour les intérêts des sujets du roi, vient d'ordonner l'émission d'une nouvelle série d'actions, et d'interdire le transport des espèces. Ces mesures, dictées par la sagesse et le génie, assurent l'avenir de notre œuvre et la défaite de nos ennemis. Vive le régent!"

—Vive Law! reprit la foule avec une frénésie impossible à décrire. Qu'il vienne! qu'il paraisse!.... Law alors put se diriger au milieu de ses nombreux amis; il descendit dans la rue. On l'embrassait, on se ruait sur lui de toutes parts. Pour reconnaître ce dévoûment, Law jetait l'or à pleines mains autour de lui. On se disputait l'honneur de baiser les pans de son habit. Une femme fut assez heureuse pour l'arracher un lambeau.

—Homme illustre, dit elle en touchant à ses pieds, je suis la plus malheureuse des femmes, si vous ne venez à mon secours. La fortune de mes enfans vient d'être détruite; des voleurs m'ont enlevé mon portefeuille au moment où je ne songeais qu'à jouir de la faveur suprême de vous contempler!

—Et à caresser se montait la valeur des actions contenues dans ce portefeuille! demanda Law avec bonté.

—A cent mille livres, répondit la dame tout en pleurs.

Law tira de sa poche le même nombre d'actions et les remit à la suppliante sans ajouter un mot.

Ce trait de générosité mit le comble à l'enthousiasme général. Ce n'était plus de l'amour, du respect, de l'admiration, c'était de la fureur. Law, enlevé par mille bras, fut porté jusqu'à son carrosse; les Mississipiens s'attelèrent de nouveau, et le héros du jour fut reconduit à son hôtel comme un empereur de l'ancienne Rome. La frénésie en faveur de Law fut poussée à un tel point qu'un Mississipien ayant étornué de faire un reute, son confrère lui dit: "Law vous bénisse!"

Law venait de partir: la rue Quincampoix ne désarmissait. Mathias put enfin rejoindre le marquis et lui remettre la réponse de Colombelle. L'ingrate refusait l'offre de trois gentilhommes pour souper avec ell millionnaires dont elle avait eu soin d'étaler complaisamment les noms.

—Puisque la belle nous manque, messieurs, allons dîner à l'Epée-de-Bois; c'est là que se rendent les Mississipiens de troisième ordre; nous nous rejouirons de leurs naïvetés. Puisque nous y sommes, nous ferons bien d'épier tout le système.

Montrons nous le chemin, répondirent à Brichanteau le comte de Horn et le chevalier de Létang.

A continuer.

LISTE MARITIME

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIÉS.

Navire Antioch, Westover, Oscwela, Childs, Havre,	S & J P Whitney
Goel. Cadmus, Pendleton, Liverpool,	L M Gale
Brick Arabian, Howes, Charleston,	S J Levy
Goel. Cordelia, Pendleton, Baltimore,	J H Leverich
Rlo, Cossons, Mobile,	C J Wheeler

ARRIVEE.

Bateau de remorque Phenix, Annable, venant de la Passe Sal Pipe.
Navire Gilard, Gross, de Marseilles, sur lest.
Navire Eulalie, (Fr.) Pungin, de Bordeaux, 1 for.
Brick Lima Rock, Falen, de St. Thomas.
Goel. Carro, Crockett, de Thomaston.
Goel. Van Buren, Lateman, de la Mobile.
Goel. Statesman, White, de la Mobile.
Goel. Louisiana, Eddy, de la Rivière Sabine.
Goel. Caroline, Simson, de la Mobile.
Goel. Cora, Kelley, de Pensacola.
Goel. Cornelius, Smith, d'Apalachicola.
Steamer Wm Frisch, McConnell, de Louisville.
" J. Dupré, Gordon, des Opélousas.
" Mechanic Horsley, de Vermillionville.
" Athenian, Henry, de Lafourche.
" Clarksville, Irwin, de Nashville.
" Feliciana, Jordan, du Bayou Sarah.
" Norma, Caldwell, de Ouachita.
" Calumbia, Rhodes, de Monroe.
" Baton Rouge, Brosham, de Vicksburg.
" Panola, Hay, goel. de William's Landing.
" United States, Freligh, de St. Louis.
" R. B. Fulton, Kenney, du Bayou Sarah.
" Maid of Arkansas, Mitchell, de Tebula

MEMORANDA.

Expédié à la Mobile pour ce port, 26 mars, goélette Pequot, Pelmont.
Arrivée d'ici à New York, 13 mars, navires Fairfield, Lyons, Arkansas, Dennis, Barstings, Russell; goel. Elizabeth, Thayer; 17, barques Boyle, Briggs; 18, Lalius, Gilchrist; navires James Edward, Howard; Retrive, Franklin.
Expédié à New York pour ce port, 18 mars, nav. Panthea, Goodmanson.
Expédié à Boston pour ce port, 12 mars, navires Majestic, Mustard; 15, George; 19, John Dunlap, Choate; 16, Oneiro; Ocean; 19, Rowland, Blanchard.
Arrivée d'ici à Boston, 19 mars, navires Edwin, Hanson; London, Oliver; Olive Branch.
Parti de Eastport pour ce port, 9 mars, nav. Bukenhead, Rogers.
Expédié à Philadelphie pour ce port, 19 mars, navire Cornthian, Sawyer.
Arrivé d'ici à Philadelphie, 11 mars, nav. Ohio, Kurtz.
A New York pour ce port, navires Nashville, Dickenson; Ontalique, Leavitt, partant le 17; brick Savannah, Shepator.
Arrivée d'ici à Providence, 10 mars, barque Sovrington.
Arrivée d'ici à Portland, 11 mars, goel. Star, Weeks.

DERNIERES DATES

New York	mars 17	Liverpool	fév 19
Boston	mars 18	Londres	fév 18
Philadelphie	mars 18	Havre	fév 3
Wash ington	mars 16	Paris	fév 3
Baltimore	mars 16	Bordeaux	jan 30
Charleston	mars 26	Madrid	jan 30
Vera-Cruz	fév 16	Cadix	jan 30
Tampico	fév 14	Barcelone	jan 30
Mobile	janv 2	Hambourg	janv 17

Pour notorité

[No. 134.]
ACTE

Pour élever la place de capitaine du port du Port Orléans.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que la première section de l'acte passé le 31 mars 1840, en tous autres actes, en toutes autres parties d'iceux qui pourraient le le cas en d'un représentant de port, pour le port de la Nouvelle Orléans peut et demeurera abrogée pour ce qui concerne la création de la dite place.

Section 2me. *Il est de plus décrété, qu'immédiatement après la promulgation de cet acte, il sera du devoir du gouverneur de nommer de l'avis et du consentement du Sénat trois capitaines de port, pour le port de la Nouvelle Orléans, qui resteront en fonctions pendant deux ans, dont un doubleta sera nommé pour chaque Municipalité, désignées dans la dite nomination la Municipalité pour laquelle chaque capitaine sera nommé, et chacun des dits capitaines de port, devra dans le délai pendant lequelle il aura été nommé, remplir tous les devoirs qui sont maintenant remplis et remplis du capitaine de port créé par l'acte du 31 mars 1840 toutes les dispositions de cet acte, excepté celles qui ont rapport à la nomination du dit capitaine de port, seront et demeureront en vigueur.

Section 3me. *Il est de plus décrété, &c.*; Qu'il sera du devoir de chacun des capitaines de port nommés conformément à cet acte, de fournir obligeoire avec caution suffisante pour la somme de deux mille cinq cents piastres, pour garantir la fidèle exécution des devoirs imposés par cet acte du 31 mars 1840, et par tous les autres actes, en ce qui forme d'autre de ces mêmes devoirs du capitaine de port, et de plus obligeoire devra être approuvée par le juge de paix du district indiqué, lequel juge en exécutera toutes assermenter les dits capitaines de port pour garantir la fidèle exécution des devoir qu'ils seront à remplir.

Section 4me. *Il est de plus décrété, &c.*; Que cet acte sera en force à dater de sa passation et que les dits capitaines de port nommés pour chaque Municipalité respectivement auront droit aux émoluments et salaires mêmes que ceux reçus par le capitaine de port actuel conformément aux lois existantes: Bien entendu toutefois, que les dits capitaines seront dépositaires de la moitié du salaire du port de la Municipalité dans les limites de laquelle un navire sera attiré et commencé son déchargement, et bien entendu en outre que chaque capitaine de port tiendra un compte exact des frais qu'il aura perçus, et qu'il présentera et soumettra à la fin de chaque trimestre, au trésorier de la Municipalité en sera de lui, et que les noms des navires ou bateaux dont les capitaines de port auront perçu